



BIDART

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Avoir les bons
réflexes !



Inondation



Vagues submersion



Tempête



Mouvement de terrain et séisme







Transport de matière dangereuse

DICRIM
Document à
conserver





Les risques naturels

 Le risque inondation.....	4
 Le risque vagues submersion.....	6
 Le risque tempête.....	8
 Le risque mouvement de terrain et séisme.....	10

Les risques technologiques

 Le risque transport de matière dangereuse.....	12
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

La sécurité des personnes étant une des priorités de la Municipalité, j'ai souhaité que nous disposions d'un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des élus et des services municipaux en cas d'alerte.

Nous avons tous en mémoire la tempête Klaus de janvier 2009 et la crue de l'Uhabia en juin 2010 qui ont mis en danger la population de Bidart. Mais que faire face à de telles situations ?

*Pour répondre à cette interrogation, vous avez entre les mains un **DICRIM** : « **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** ». Ce guide a pour objectif de vous sensibiliser aux risques auxquels nous pourrions être confrontés ainsi qu'à la conduite à tenir face à de tels événements. Et pour aller au bout des choses, nous organiserons, dans les prochaines semaines, un exercice de simulation d'événement majeur. Nous vous tiendrons informés de la date qui sera choisie.*

Parce que l'information de tous est la première des actions de prévention, je vous souhaite maintenant une bonne lecture.

*Le Maire,
Emmanuel ALZURI*



Qu'est ce qu'une inondation ?

L'inondation est le phénomène occasionnel qui peut noyer de vastes parties du lit mineur ou de la plaine, suite au débordement des eaux. Il s'agit d'un phénomène naturel périodique qui n'est exceptionnel que lorsque les débits deviennent plus importants que le régime moyen habituel.

Deux scénarii de crues identifiés sur la commune

■ Niveau 1 : Débordements mineurs

La principale zone touchée est située entre le pont et le moulin de Bassilour où la voie d'accès est coupée.

■ Niveau 2 : Crue majeure

Ce zonage va au-delà des limites du PPRI* et est calqué sur la crue de juin 2010. Les enjeux associés sont nombreux : habitations, entreprises, zones de loisirs, ERP, voies de circulation.



Carte vue OUEST



Carte vue EST

-  Zone exposée au risque inondation niveau 2
-  Zone débordements fréquents niveau 1

L'alerte !

Dès que le niveau de risque est avéré, un automate d'appels envoie un message d'alerte niveau 1 ou 2 à tous les administrés exposés au risque et préalablement inscrits dans ce dispositif.

Si vous n'êtes pas inscrit dans le dispositif et si vous êtes exposé au risque inondation, prenez contact auprès de la Mairie au 05 59 54 94 85 ou téléchargez un bulletin d'inscription sur bidart.fr

Les bons réflexes



Fermer portes et fenêtres



Couper le gaz et l'électricité



Monter à l'étage



Ecouter la radio et suivre les consignes



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher les enfants à l'école

- Garder avec soi ses papiers d'identité, nourriture, eau, lampe de poche, radio avec pile, vêtements chauds et médicaments...
- Rester calme et signaler sa présence à la vue des secours

Après l'alerte...

- Aérer et nettoyer les pièces
- Ne rétablir l'électricité que si votre installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Prendre des photographies des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter vos démarches auprès de votre assureur



Qu'est ce qu'un phénomène vagues submersion marine ?

Dans les estuaires et zones littorales, la conjonction d'une crue (pour les estuaires), de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, associés à un fort coefficient de marée et à un phénomène de vague peut engendrer une submersion marine des parties basses du littoral.

Le risque vagues submersion à Bidart

Les submersions touchent surtout les zones basses proches du littoral, en particulier sur Bidart les plages de Parmentia, du Centre et d'Ibarritz. Les inondations dues aux submersions marines peuvent cependant atteindre une hauteur d'eau de plusieurs mètres et envahir le littoral sur plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres.

L'alerte !

Météo France diffuse aux autorités et au grand public, des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge.

Cette information sera retransmise sur le site internet de la commune, à l'entrée des plages et par mail aux bidartars inscrits dans le dispositif d'alerte.

Les bons réflexes

Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un suraccident.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudent, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

La tempête



Qu'est ce qu'une tempête ?

L'atmosphère, mélange de gaz et de vapeur d'eau est caractérisé par 3 paramètres :

- la pression
- la température
- le taux d'humidité

Lorsque deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température et teneur en vapeur d'eau) se rencontrent, un gradient de pression élevé est créé donnant naissance à de vents violents souvent accompagnés de fortes précipitations.

Les tempêtes se manifestent au travers de vents violents de vitesse égale ou supérieure à 100km/h, d'importantes pluies et des fortes houles. Elles peuvent être accompagnées de grêle ou d'orages pouvant accroître les dégâts.

Le risque tempête à Bidart

Toutes les communes du département peuvent être soumises au risque tempête avec une plus grande vulnérabilité pour celles situées sur la façade Atlantique, comme Bidart. Les tempêtes surviennent le plus souvent en automne-hiver mais elles peuvent également se produire en toute saison sous l'influence d'un cyclone ayant quitté les régions tropicales.



L'alerte !

Météo France diffuse aux autorités et au grand public, des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge.

Cette information sera retransmise sur le site internet de la commune ainsi que par mail aux Bidartars inscrits dans le dispositif d'alerte.

Les bons réflexes



Fermer portes et fenêtres



Couper le gaz et l'électricité



Ecouter la radio et suivre les consignes



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Pour les responsables de chantiers de construction, mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer bétail et matériel

Après l'alerte...

- Dégager et évacuer de votre trottoir les branches d'arbres tombées
- Ne jamais toucher les fils électriques ou téléphoniques à terre. Contacter EDF et France Télécom

Les mouvements de terrain



Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les mouvements de terrain ont pour caractéristique d'être difficilement prévisibles et constituent un danger pour la vie humaine en raison de leur intensité, de la soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

Le risque mouvement de terrain à Bidart

Les zones littorales sont soumises à un recul quasi généralisé. Sur la Côte Basque, toutes les communes longeant la côte sont concernées par le risque d'érosion des falaises.

Le plus souvent lente et progressive, cette érosion peut être spectaculaire, brutale et très dommageable. Les désordres notés sont des écroulements de falaise ou glissements de talus et des risques de chute de blocs ou de pierres sur les plages.

Le risque sismique à Bidart

L'ensemble du département est concerné. L'aléa sismique est plus fort au sud du département, à proximité des Pyrénées et de la Faille Nord-Pyrénéenne (FNP). L'intensité et la fréquence des séismes diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne du massif montagneux. Le risque est donc plus faible vers l'Océan et au Nord du département.

La commune de Bidart est en zone de sismicité modérée (arrêté n°2010-1255 du 22 octobre 2010) qui est le niveau 3 sur une échelle de 5.



Les bons réflexes



Fuir latéralement



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après l'alerte...

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Empêcher l'accès au public



Le transport de matières dangereuses



Qu'est ce que le transport de matière dangereuse ?

Le risque de transport de matière dangereuse est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, fluviale, aérienne ou par canalisation de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et ou l'environnement.

Elles peuvent entraîner :

- Des explosions
- Des incendies
- Des nuages toxiques
- Des pollutions de l'atmosphère, de l'eau et du sol

Le risque transport de matière dangereuse à Bidart

Par voie routière et ferroviaire :

Les accidents de transport de matière dangereuse peuvent se produire quasiment n'importe où mais la probabilité de survenance se trouve dans les axes supportant les plus grands flux c'est-à-dire la voie ferrée et l'A63.



Transport de matière dangereuse (voie ferrée / autoroute)

Transport de gaz naturel TIGF

Par voie fluviale :

La menace de pollution accidentelle est permanente pour les communes du littoral. La dérive des polluants qui flottent en surface, notamment les hydrocarbures, sera conditionnée par les vents. La vitesse de dérive est de l'ordre de 3 à 5% de la vitesse du vent et quand ce vent est très faible, c'est le courant de surface qui agira le plus.

L'alerte !

En cas d'accident sur voie routière ou ferroviaire, l'alerte sera transmise par message vocal à l'ensemble des bidartars inscrits dans le dispositif d'alerte.

En cas de pollution marine, l'information sera transmise par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

Les bons réflexes



Ecouter la radio et suivre les consignes



Fermer portes et fenêtres



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence



Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue



N'allez pas chercher les enfants à l'école

Vous êtes témoin d'un accident...

- Relever le numéro apposé sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule
 - 58 N° identification du danger
 - 2014 N° identification du produit
- Prévenir les secours au 18 ou 112 (depuis un portable)
- En cas de feu ou de fuite, s'éloigner d'au moins 300m
- Ne jamais s'approcher ou toucher une matière inconnue

Après l'alerte...

- Aérer les habitations



Pour s'informer

- Mairie de Bidart : 05 59 54 90 67
- Préfecture / Protection Civile : 05 59 98 24 48
- www.prim.net
- www.irma-grenoble.com
- www.meteofrance.com

Documents à consulter disponibles en mairie

- PCS Bidart : Plan communal de Sauvegarde de la commune de Bidart
- DDRM : Dossier départemental des risques majeurs
- DCS : Dossier Communal Synthétique
- PPRI : Plan de Protection des Risques d'Inondation

Inscrivez-vous aux alertes en téléchargeant le bulletin
d'inscription sur bidart.fr

Dans tous les cas



Conserver toujours
chez soi un poste de radio
muni de piles non périmées
et une lampe de poche.

Suivre les consignes données
par la radio (France bleu pays
basque 101.3 FM).

**CONSERVER CE DOCUMENT
A PORTEE DE MAIN**

Les numéros à connaître

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17
- N° d'urgence utilisable même si le réseau est inexistant : 112
- Standard Mairie : 05 59 54 90 67

**Inscrivez-vous aux alertes en téléchargeant le bulletin
d'inscription sur bidart.fr**